

L'ESSENTIEL
de la **THÉOLOGIE**
CHRÉTIENNE

Sous la direction de
FRED G. ZASPEL

Préface de Jean-Jacques Riou

Chapitre 1

LA RÉVÉLATION DIVINE : DIEU SE FAIT CONNAÎTRE

John M. Frame

DÉFINITION

Dieu se fait connaître en tant que Seigneur au moyen de la révélation divine, qui est communiquée à tous les hommes par le biais de la Création et de la nature humaine. Cette révélation est également communiquée à certains individus au travers d'événements, de paroles humaines inspirées et consignées dans les Écritures, et de Jésus-Christ lui-même.

RÉSUMÉ

Dieu se connaît parfaitement lui-même, à titre d'être personnel qui s'exprime, et c'est pour cette raison qu'il se fait connaître à ses créatures. Bien que les hommes étouffent la connaissance de Dieu par leur péché, Dieu a révélé à ses créatures qui il était, par le biais de l'être humain créé à son image et de toute la Création. En plus de cette révélation générale, Dieu se fait connaître à certains individus par des révélations spéciales. Celles-ci comprennent des faits naturels et historiques, des paroles humaines inspirées puis consignées dans les Écritures, mais aussi la personne de Jésus-Christ, qui est l'image parfaite de Dieu. Par tous ces moyens, Dieu se révèle en sa qualité de Seigneur, c'est-à-dire qu'il révèle sa présence ainsi que son contrôle et son autorité sur toutes choses.

Le Dieu de la Bible est un être personnel. En cela, il s'oppose aux dieux de nombreuses religions et philosophies, qui ne sont que des forces abstraites et impersonnelles. La doctrine de la Trinité met ce fait en évidence. Non seulement le Dieu de la Bible est personnel, mais il est également constitué de trois personnes, dont l'existence est depuis toujours imprégnée d'un amour et d'un respect mutuels (Jn 17).

Ainsi, tout ce que Dieu fait, il le fait aussi connaître. Les personnes de la Trinité se connaissent réciproquement en tous points, et ils comprennent leurs pensées et leurs actions respectives. L'être humain est tel que les profondeurs de sa nature lui sont voilées, de sorte qu'il ne peut entièrement comprendre ses propres actions et intentions. En revanche, Dieu se connaît parfaitement lui-même. Il semble mystérieux à l'homme, mais à ses propres yeux, aucun mystère ne subsiste.

Pour décrire la connaissance parfaite que Dieu a de lui-même, les Écritures le désignent comme le Dieu *qui parle* ou, plus simplement, comme *la Parole* :

Au commencement était la Parole, et la Parole était avec Dieu, et la Parole était Dieu (Jn 1.1).

Non seulement Dieu possède des qualités telles que l'éternité, la sainteté et la toute-puissance, mais il est également capable de les exprimer et de les transmettre dans un langage qui correspond à l'expression humaine. Conformément à son éternelle nature, il a le pouvoir de parler (« la Parole »), et cette faculté fait partie de ses attributs : sa Parole est avec lui de toute éternité, et elle est une composante de sa personne. Dans Jean 1.14, l'auteur associe cette Parole à Jésus-Christ ; en lui, elle s'est faite chair. L'existence de la Parole précède donc l'incarnation de Jésus. L'Ancien et le Nouveau Testament regorgent d'allusions à la façon dont Dieu utilise la parole divine pour se révéler.

De plus, Dieu se révèle à lui-même. Chaque personne de la Trinité se fait connaître aux deux autres, au point que cette révélation en déborde. Elle parvient au monde que Dieu a créé, et particulièrement aux créatures pourvues d'intelligence qui l'habitent : les anges et les hommes.

Puisqu'il est dans sa nature de se révéler, Dieu désire que toutes ses créatures le connaissent.

Les créatures ne peuvent pleinement connaître Dieu. Personne ne peut connaître Dieu parfaitement ; personne, excepté *lui-même*. Néanmoins, la connaissance de Dieu profite grandement aux créatures. D'ailleurs, elles ne peuvent vivre sans le connaître, parce qu'il est l'auteur de la vie. Cette vérité s'applique à la vie naturelle et spirituelle. Adam est devenu vivant dès le moment où Dieu a insufflé en lui le souffle de vie (Ge 2.7). Aussi, Jésus dit que le plus grand bénéfice de la vie éternelle, de la délivrance du péché, est de connaître Dieu :

Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ (Jn 17.3).

D'une certaine façon, tous les êtres humains, même les plus dépravés, connaissent Dieu :

[...] car ce qu'on peut connaître de Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur ayant fait connaître. En effet, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme à l'œil nu, depuis la création du monde, quand on les considère dans ses ouvrages (Ro 1.18-20).

Pourtant, nombreux sont ceux qui rejettent cette révélation. Paul dit que ces individus « ne l'honorent pas et ne respectent pas sa volonté » et qu'ils « étouffent ainsi malhonnêtement la vérité » (Ro 1.18, BDS). Bien que Dieu se révèle à tous, les hommes déchus préfèrent nier qu'ils le connaissent, à l'instar d'Adam dans le jardin d'Éden, qui s'est caché de Dieu (Ge 3.8). S'ils font cela, ce n'est, ni parce qu'il ne s'est pas révélé, ni parce que sa révélation est obscure. Ils sont responsables du fait qu'ils ne le connaissent pas. Ils se mentent à eux-mêmes en essayant de se convaincre qu'il n'existe pas, ou qu'il est impénétrable, alors que la preuve de son existence est juste sous leurs yeux.

Dieu se révèle comme Seigneur

Dieu s'est donné le nom de *Seigneur*, une traduction du mystérieux nom *Je suis*, révélé par Dieu à Moïse dans Exode 3.14-16. Le fait qu'il est Seigneur implique notamment son *contrôle*, son *autorité* et sa *présence* dans le monde qu'il a créé¹. Tout ce qu'il fait, incluant sa révélation, reflète cette qualité de Seigneur. Dans les Écritures, la faculté de *contrôle* de la révélation écrite est dépeinte comme une force puissante :

Ma parole n'est-elle pas comme un feu, dit l'Éternel, et comme un marteau qui brise le roc ? (Jé 13.29.)

Car la parole de Dieu est vivante et efficace, plus tranchante qu'une épée quelconque à deux tranchants, pénétrante jusqu'à partager âme et esprit, jointures et moelles; elle juge les sentiments et les pensées du cœur (Hé 4.12).

La Parole de révélation de Dieu est également présentée comme l'*autorité* suprême :

Celui qui me rejette et qui ne reçoit pas mes paroles a son juge; la parole que j'ai annoncée, c'est elle qui le jugera au dernier jour (Jn 12.48).

Toute Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre (2 Ti 3.16,17).

De plus, la Parole de Dieu, sa révélation, est également sa *présence*, puisqu'en elle il rencontre son peuple. Lorsque ce dernier est proche de la Parole de Dieu, il est également proche de Dieu lui-même (De 4.7,8; 30.11-14). Le Seigneur a voulu être «avec nous» (*Emmanuel*) en la personne de son fils, Jésus-Christ, sa Parole vivante (Jn 1.1-14).

Et la Parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité; et nous avons contemplé sa gloire, une gloire comme la gloire du Fils unique venu du Père (Jn 1.14).

1. Voir John Frame, *The Doctrine of God*, P&R Publishing, 2002, p.21-240, et *The Doctrine of the Word of God*, P&R Publishing, 2010, p. 3-14, 47-68.

Le Dieu de la Bible est un être *personnel*, et non une simple force abstraite, comme les dieux d'autres nations. Sa révélation constitue une rencontre personnelle entre lui et son peuple. Entendre sa révélation, c'est entendre la voix de Dieu. Pour répondre adéquatement à celle-ci, il faut garder à l'esprit qu'elle provient de la puissance suprême, de l'autorité ultime et du bon Père qu'est Dieu.

La révélation générale et la révélation spéciale

Les théologiens font la distinction entre différents types de révélations. La catégorisation la plus courante consiste à séparer la révélation *générale* de la révélation *spéciale*. La première est communiquée à tous ; c'est le type de révélation dont il est question dans Romains 1. Elle nous révèle l'existence de Dieu, certaines de ses caractéristiques, ainsi que ses standards moraux. À travers la mise en lumière de ces derniers, elle nous apprend aussi que nous n'avons pas été à la hauteur. Paul nous enseigne que la révélation générale révèle la colère de Dieu à l'égard des pécheurs (Ro 1.18). Celle-ci nous parvient par le biais du monde naturel (la révélation *naturelle*) et par notre nature humaine. En effet, l'homme est en soi une révélation, puisque, comme l'affirme Genèse 1.26,27, il a été créé à l'image de Dieu.

D'autre part, Dieu communique sa révélation spéciale à des messagers choisis, qui ont la responsabilité de transmettre à leur tour le message à d'autres. Ces messagers peuvent être des anges, des prophètes ou des apôtres. Le message peut être transmis de façon orale ou écrite, par exemple par les lettres des apôtres aux églises, qui ont valeur d'autorité (voir 1 Co 14.37,38). La Bible dans son ensemble est une révélation spéciale communiquée sous forme écrite (2 Ti 3.15-17). En général, le message de la révélation spéciale comprend les propos suivants : l'avertissement d'un jugement futur et/ou une promesse de grâce. *L'Évangile* est une révélation spéciale de la grâce à venir, le message de l'ultime bonne nouvelle :

Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle (Jn 3.16).

Les canaux de révélation

Une autre façon de catégoriser les types de révélations consiste à distinguer les différents moyens par lesquels elles nous sont parvenues, c'est-à-dire les *canaux* de révélation. Il existe essentiellement trois catégories de canaux : les *événements*, les *paroles* et les *personnes*. Ces catégories correspondent plus ou moins aux distinctions entre les notions de contrôle, d'autorité et de présence de Dieu évoquées plus haut. Elles ne servent toutefois qu'à aborder la révélation d'un certain point de vue. En effet, les événements de la révélation ne manifestent pas seulement le contrôle de Dieu, mais aussi son autorité et sa présence. Il en est de même pour les deux autres canaux de révélation.

Les événements

Dieu se révèle par des événements naturels et historiques. On apprend à le connaître à travers les saisons, la force de la nature, le soleil, la lune et les étoiles, de même que par le biais de l'Histoire, ces événements particuliers qui ont déterminé le sort de l'humanité. Dieu a établi les frontières des nations (Ac 17.26) et a délivré le peuple d'Israël de l'esclavage, en le conduisant hors d'Égypte pour lui donner la Terre promise. Selon le plan de Dieu, l'histoire générale devient *l'histoire de la rédemption*, soit une succession d'événements orchestrés par Dieu pour racheter son peuple de ses péchés par la venue de Jésus.

Les paroles

D'une certaine manière, tous les types de révélations recourent à la parole, puisqu'elles découlent de la Parole de Dieu lui-même, telle que décrite dans Jean 1.1-14. Toutefois, il arrive aussi que Dieu se révèle au moyen de la parole dans un sens plus général ; il utilise alors la parole humaine comme canal de sa révélation. Ainsi, Dieu ne nous abandonne pas à nous-mêmes pour nous laisser deviner la signification de son œuvre dans l'Histoire. Il s'insère dans notre expérience en *nous parlant* avec des paroles humaines. Lorsqu'il s'adresse à Moïse, Dieu définit la fonction de *prophète* en ces mots :

Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète comme toi, je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui commanderai. Et si quelqu'un n'écoute pas mes paroles qu'il dira en mon nom, c'est moi qui lui en demanderai compte. Mais le prophète qui aura l'audace de dire en mon nom une parole que je ne lui aurai point commandé de dire, ou qui parlera au nom d'autres dieux, ce prophète-là sera puni de mort. Peut-être diras-tu dans ton cœur : Comment connaissons-nous la parole que l'Éternel n'aura point dite ? Quand ce que dira le prophète n'aura pas lieu et n'arrivera pas, ce sera une parole que l'Éternel n'aura point dite. C'est par audace que le prophète l'aura dite : n'aie pas peur de lui (De 18.18-22).

Les prophètes et les apôtres ont consigné les paroles de Dieu. Leurs écrits constituent les saintes Écritures, des documents que l'on doit reconnaître comme étant investis de la puissance, de l'autorité et de la présence de Dieu (2 Ti 3.15-17 ; 2 Pi 1.19-21).

Les personnes

Puisque Dieu est trinitaire, sa révélation est particulièrement frappante lorsqu'elle prend la forme d'une personne. Dieu a créé Adam et Ève à son image afin qu'ils tiennent eux-mêmes lieu de révélation (Ge 1.26,27). Il n'est donc pas étonnant que la révélation atteigne son apogée lors de l'incarnation du Seigneur Jésus-Christ, Dieu en personne. Jésus dispose du contrôle du Père sur toutes choses (Mc 4.41) ; il prononce ses paroles (Jn 3.34) et incarne sa présence glorifiée parmi son peuple (Mt 17.1-8).

Conclusion

Pour apprendre à connaître Dieu, il importe de le rechercher selon ses propres termes. Nombreux sont ceux qui s'y essaient par la raison pure ou par intuition subjective. Pourtant, le Dieu de la Bible n'a pas seulement révélé *qui* il était ; il a aussi indiqué *comment* le connaître. Cette connaissance nous parvient lorsque nous vaquons à nos occupations dans le monde qu'il a créé, sans retenir la vérité captive, mais en

acceptant au contraire sa direction, sa révélation spéciale, sous la forme des Écritures et de la personne de Jésus. Seuls ces moyens peuvent nous conduire à le connaître en tant que Sauveur et Seigneur.

Chapitre 2

LES ALLIANCES BIBLIQUES¹

Paul R. Williamson

DÉFINITION

Les alliances bibliques forment la trame unificatrice des mesures salvatrices de Dieu à travers l'Écriture. Cette trame est formellement inaugurée à l'époque de Noé et se parachève avec la nouvelle alliance, scellée par le sang de Jésus-Christ.

RÉSUMÉ

Les alliances bibliques forment la trame unificatrice des mesures salvatrices mises en place par Dieu tout au long de l'Écriture. Bien que certains théologiens reconnaissent trois alliances antérieures à celle conclue par Dieu avec Noé après le déluge (les alliances de la rédemption, des œuvres et de la grâce), celle-ci représente la première alliance formelle de l'Écriture. L'alliance abrahamique la suit de près, dans Genèse, préparant ainsi le terrain pour la nation d'Israël et le Messie à venir, à travers lesquels Dieu bénirait toutes les nations du monde. Par l'alliance mosaïque, Dieu poursuit ses relations avec la nation d'Israël formée par les descendants d'Abraham. Il leur commande de refléter la gloire de leur Seigneur auprès des nations avoisinantes. L'alliance conclue avec le roi David désigne Israël mais aussi le Messie à venir, qui exercera un règne éternel et parfait sur le trône de David. Toutefois, les alliances ne seront parfaitement accomplies qu'au moment de la venue de Jésus, le Messie d'Israël. Celui-ci viendra pour sceller la nouvelle alliance, celle que la loi et les prophètes avaient

1. Adapté avec permission de Paul Williamson, « Covenants », *NIV Biblical Theology Study Bible*, trad. libre, 2018, Zondervan.

annoncée, apportant ainsi les bénédictions eschatologiques promises au peuple de Dieu.

Les alliances conclues entre Dieu et les hommes forment la trame unificatrice de l'Écriture, depuis l'instillation de leur concept dans Genèse jusqu'à leur accomplissement eschatologique dans Apocalypse. Bien que les théologiens ne s'entendent pas sur le nombre précis d'alliances, ni sur leur nature exacte, peu remettent en question leur importance théologique dans l'histoire de la rédemption.

Le terme « alliance » apparaît pour la première fois dans Genèse 6.18. Néanmoins, selon la *théologie de l'alliance* des réformés, trois autres auraient précédé celle de Noé : premièrement, une « alliance de rédemption » éternelle, conclue entre les membres de la Trinité bien avant la création du monde. Deuxièmement, une « alliance des œuvres » ou « alliance de la création » conditionnelle, établie entre Dieu et Adam avant la chute. Et troisièmement, une « alliance de grâce », conclue après la chute, dans laquelle Dieu promet de sauver l'humanité des conséquences du péché et d'atteindre l'objectif qui était le sien en la créant. Tous les théologiens réformés ne s'accordent pas sur la nature exacte de la relation entre l'alliance de la grâce et celle de la rédemption. Cependant, tous considèrent l'une ou l'autre comme le fondement des alliances subséquentes entre Dieu et l'homme, qui ont toutes la même raison d'être et servent le même objectif.

Néanmoins, d'autres spécialistes doutent du bien-fondé de cette catégorisation et n'admettent que les alliances explicitement désignées comme telles par l'Écriture. Ces érudits ne nient pas que le plan de salut de Dieu précède la création du monde, ni que Dieu a établi avec Adam une relation comprenant des obligations mutuelles, ni même que la relation de Dieu avec l'humanité manifeste un seul objectif créateur et rédempteur. Toutefois, ils font la distinction entre ces principes et le concept d'alliance lui-même, qui comporte des éléments additionnels tels qu'un serment prononcé et/ou respecté. Selon cette compréhension, la première alliance entre Dieu et l'homme est celle établie à l'époque

de Noé (voir És 54.9), qui confirme l'engagement de Dieu envers la Création après le déluge.

L'alliance avec Noé et avec l'ensemble de la Création

Cette alliance universelle annoncée avant le déluge (Ge 6.18) n'a été établie qu'après le déluge (Ge 8.20 – 9.17). Sa première mention indique simplement que Dieu prévoit de préserver Noé et les autres passagers de l'arche (Ge 6.18). Par son alliance avec Noé, Dieu réitère ses plans initiaux, temporairement interrompus par son jugement. L'ordre naturel des choses n'interrompra plus jamais ainsi (8.21,22 ; 9.11-15) l'accomplissement du mandat de l'humanité à l'égard de la Création (voir 1.26-30 ; 9.1-7). Par des commandements supplémentaires (9.4-6), Dieu souligne la valeur de la vie humaine et met ainsi en relief la raison d'être de cette alliance : maintenir la vie sur la terre, sans plus d'interruption divine. La portée de cette alliance suggère implicitement que l'intention rédemptrice de Dieu englobe la Création tout entière.

L'alliance (ou les alliances) abrahamique(s)

Les promesses que recèlent les alliances de Dieu avec Abraham, Isaac et Jacob sont consignées dans Genèse 12.1-3. Dieu promet de bénir Abraham de deux façons : tout d'abord une grande nation découlera de lui et par conséquent son nom sera grand ; ensuite, c'est à travers lui que Dieu offrira ses bénédictions à tous les peuples de la terre. Il est important de noter que chacune de ces promesses est ensuite scellée par une alliance : premièrement, la dimension nationale des promesses de Dieu est centrale dans Genèse 15, où Dieu établit une « alliance avec Abram » (15.18) ; deuxièmement, la dimension internationale de la promesse (qui n'apparaît pas dans Ge 15) est mentionnée dans Genèse 17 (voir 17.4-6,16), alors que Dieu annonce une « alliance perpétuelle », aussi appelée « alliance de la circoncision » (Ac 7.8). Bien que certains considèrent qu'il s'agit d'une simple précision au sujet de l'alliance apparaissant dans Genèse 15, les circonstances différentes qui l'entourent ainsi que l'importance particulière

qui y est accordée semblent suggérer qu'il s'agit en réalité d'une nouvelle étape dans les relations de Dieu avec Abraham.

Par l'alliance qui apparaît dans Genèse 15, Dieu scelle d'une manière formelle sa promesse de faire d'Abraham une « grande nation » (Ge 12.2). L'attention est portée sur la façon dont Dieu mènera à terme son objectif pour la Création à travers la « postérité » biologique d'Abraham, désignée plus tard comme les fils de Jacob (Israël). Néanmoins, cela n'est que la phase préliminaire du déploiement de son plan rédempteur. La deuxième phase porte sur la façon dont Abraham, au moyen de la grande nation qui descendra de lui, sera porteur de bénédictions pour « toutes les familles de la terre » (Ge 12.3). C'est là le point central de Genèse 17 et 22.

Le principe de « nation choisie » n'est pas complètement absent du chapitre 17 (voir 17.8), mais celui-ci s'intéresse surtout aux « nations », aux « rois » et à la relation perpétuelle entre Dieu et l'homme à travers la « postérité » d'Abraham (17.4-8,16-21). Le fait qu'Isaac soit présenté (17.21 ; voir 21.12) comme celui par lequel l'alliance serait perpétuée est révélateur, puisque cela dévoile l'enjeu de l'épreuve divine évoquée dans Genèse 22. Lors de cet événement, la foi obéissante d'Abraham (22.16,18) satisfait aux exigences mentionnées dans Genèse 17.1 (voir 18.19 ; 26.5), disposant ainsi Dieu à sceller sa promesse faite dans Genèse 17 (voir 22.17-18 ; 26.4) par un serment solennel (Ge 22.16 ; voir 26.3).

Selon cette compréhension, deux alliances distinctes sont établies entre Dieu et Abraham. La première confirme le serment de Dieu de faire d'Abraham une « grande nation », alors que la deuxième scelle plutôt sa promesse de bénir toutes les nations par Abraham et sa « postérité ».

L'alliance mosaïque

Dieu établit l'alliance mosaïque immédiatement après la matérialisation de la promesse de délivrance prononcée dans Genèse 15: les descendants d'Abraham ont été libérés de l'oppression subie dans un pays étranger (voir Ge15.13,14 ; Ex 19.4-6 ; 20.2). Au mont Sinaï, il est moins question de la façon dont les descendants d'Abraham doivent se conduire pour

hériter de la Terre promise que de la manière dont ils devront agir une fois qu'ils en auront hérité (Ex 19.5,6). Pour être une nation qui lui appartient, un «royaume de sacrificateurs» et une «nation sainte», Israël doit respecter l'alliance de Dieu en se soumettant à ses exigences (c.-à-d. aux modalités exposées dans Ex 20 – 23). En observant ces exigences, ainsi que celles qui viendraient plus tard au Sinaï, Israël se distinguerait des autres nations et refléterait ainsi la sagesse et la grandeur de Dieu auprès des peuples environnants (voir De 4.6-8).

Ainsi, non seulement les descendants d'Abraham suivraient l'exemple de leur ancêtre (voir Ge 26.5), mais ils deviendraient également les intermédiaires de l'accomplissement des promesses de Dieu (Ge 18.19). Par conséquent, Israël est tenu de respecter le même commandement qu'Abraham: «Marche devant ma face, et sois intègre» (Ge 17.1). Manquer à ce devoir compromettrait la raison d'être même d'Israël, ce que l'incident du veau d'or illustre bien (Ex 32 – 34). Bien que Dieu rétablisse l'alliance après cet incident (Ex 34), on doit voir dans sa décision un acte de grâce plutôt que de justice (34.6,7). De plus, le fait que Dieu réitère par la suite les mêmes exigences concernant l'alliance montre que la responsabilité d'Israël demeure inchangée.

En reflétant la sainteté de Dieu (Lé 19.1), Israël mettrait en valeur une théocratie authentique et servirait ainsi de témoin à ceux qui l'observeraient. Par ailleurs, puisque la rébellion humaine menace de compromettre l'objectif ultime de Dieu (c.-à-d. de bénir toutes les nations par la postérité d'Abraham), l'alliance mosaïque comprendrait également les moyens de maintenir cette relation entre Dieu et l'homme, entre Yahvé et Israël: les sacrifices, et particulièrement ceux de la fête annuelle des expiations (Lé 16), qui serviraient à expier les péchés d'Israël et à exprimer de façon symbolique le pardon de Dieu. Ainsi, à l'instar de l'alliance noachique, qui assure la préservation de la vie humaine sur la terre, l'alliance mosaïque assure celle d'Israël, de la grande nation promise à Abraham, en Terre promise. Cet élément est crucial pour la phase à venir dans le cadre de l'accomplissement des promesses de Dieu: l'établissement d'une lignée royale par laquelle la postérité ultime d'Abraham, l'héritier de l'alliance, viendrait un jour (voir Ga 3.16).

L'alliance davidique

Après l'épisode du Sinaï, le premier événement majeur en relation avec les alliances survient lorsque Nathan prononce un oracle au sujet de David (2 S 7 ; 1 Ch 17). David veut bâtir une maison (un temple) pour Dieu, mais c'est finalement Dieu qui promet de bâtir une maison (une dynastie) pour David. Les chapitres 2 Samuel 7 et 1 Chroniques 17 ne nomment pas cette promesse « alliance », mais plusieurs autres passages le font (voir 2 S 23.5 ; 2 Ch 7.18 ; 13.5 ; Ps 89.4 ; Jé 33.21).

L'alliance davidique suit la même trajectoire que les alliances mosaïque et abrahamique. De toute évidence, les plans de Dieu pour David et Israël s'entrecroisent (voir 2 S 7.8-11,23-26). En outre, on peut identifier des parallèles considérables entre David et Abraham :

- Dieu leur promet un « grand nom » (Ge 12.2 ; 2 S 7.9) ;
- un jour, ils auront la victoire sur leurs ennemis (Ge 22.17 ; 2 S 7.11 ; voir Ps 89.24) ;
- ils expérimentent une relation particulière avec Dieu (Ge 17.7-8 ; 2 S 7.24 ; voir Ps 89.27) ;
- leur nom sera perpétué par une postérité spéciale (Ge 21.12 ; 2 S 7.12-16) ;
- leurs descendants auraient l'obligation d'observer la loi de Dieu (Ge 18.19 ; 2 S 7.14 ; voir Ps 89.31-33 ; 132.12) ;
- leur postérité servirait d'intermédiaire pour bénir toutes les nations (Ge 22.18 ; Ps 72.17).

L'alliance davidique identifie donc plus précisément la nature de la postérité promise qui servira d'intermédiaire pour bénir toutes les nations : l'héritier sera un descendant de la lignée royale, un descendant d'Abraham et de David.

Ainsi, cette alliance introduit un changement de point de vue, subtil mais important. Maintenant que la promesse d'une grande nation faite à Abraham est résolument accomplie (2 S 7.1), l'attention se focalise sur sa descendance royale (voir Ge 17.6,16). Cette lignée royale annoncée plus tôt, de façon implicite, dans Genèse (voir 35.11 ; 49.10 ; voir aussi Ge 38 ;

Ru 4.18-22) culmine en un individu, un Fils triomphant de la postérité, qui accomplit la promesse de Genèse 22.18 et l'espoir exprimé dans Psaumes 72.17.

La nouvelle alliance

La nation et la monarchie transgressent constamment les exigences de l'alliance de Dieu, ce qui les conduit à un désastre inévitable, dont le jugement sera le paroxysme: la destruction du temple et l'exil à Babylone. Tout aurait été perdu si le rôle d'Israël n'avait pas eu une place cruciale dans le plan de Dieu et l'accomplissement des promesses de l'alliance. D'une manière ou d'une autre, l'exil de la nation et la suppression de la monarchie devaient avoir lieu pour que s'accomplisse le plan de Dieu. L'histoire des alliances se poursuit donc avec la perspective d'une « nouvelle alliance » – celle-ci s'inscrirait dans la continuité des précédentes tout en marquant une interruption.

Bien qu'on ne retrouve qu'une seule fois l'expression « nouvelle alliance » dans l'Ancien Testament (Jé 31.31), plusieurs passages, dans Jérémie et ailleurs, y font allusion. Dans Ésaïe, cette alliance éternelle de paix est étroitement associée à la figure du serviteur (És 42.6 ; 49.8 ; 54.10 ; 55.3 ; 61.8). Il s'agit à la fois d'une alliance inclusive, puisqu'elle accueille même les étrangers et les eunuques (És 56.3), et exclusive, puisqu'elle ne concerne que ceux qui « persévéreront » à respecter ses impératifs (És 56.5,6 ; voir 56.1,2).

Si Jérémie et Ézéchiël emploient une terminologie différente pour décrire cette alliance, tous deux anticipent des changements fondamentaux en ce qui a trait à la communauté de celle-ci: Jérémie annonce une intériorisation de la Torah (Jé 31.33), tandis que Ézéchiël parle d'une chirurgie spirituelle et d'une transformation radicale (Éz 36.26,27). Pour les deux prophètes, une relation idéale entre Dieu et l'homme émanera de ce renouveau intérieur, une relation que la nouvelle alliance et les anciennes expriment en des termes propres à la notion d'engagement mutuel: « Ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu. » Par cette

nouvelle alliance, tous les espoirs et attentes des précédentes se réalisent et trouvent leur expression eschatologique.

Il n'est donc pas étonnant que le Nouveau Testament (ou « nouvelle alliance ») déclare que toutes les promesses des alliances se réalisent en Jésus et par Jésus (voir Lu 1.54,55,69-75 ; 2 Co 1.20), qui est le Messie davidique tant attendu (Mt 1.17,18 ; 2.4-6 ; 16.16 ; 21.9 ; Lu 2.11 ; Jn 7.42 ; Ac 2.22-36). Puisqu'il est la postérité ultime d'Abraham (Mt 1.1 ; Ga 3.16) et la descendance royale de David (Mt 1.1 ; Lu 1.2,32,33 ; 2.4 ; Ro 1.3 ; 2 Ti 2.8 ; Ap 5.5 ; 22.16), Jésus remplit également le rôle du Serviteur, tel qu'annoncé par Ésaïe (Ac 3.18 ; 4.27,28 ; 8.32-35) ; lequel, non seulement rachète Israël (Lu 2.38 ; Ac 3.25,26 ; Hé 9.12,15), mais agit aussi comme un intermédiaire pour bénir la communauté internationale de la foi (Ac 10.1-11.18 ; 15.1-29 ; Ro 1.2-6 ; 3.22-24 ; 4.16-18 ; 15.8-12 ; Ga 3.7-14,29).

Selon les Évangiles et les épîtres, la nouvelle alliance est scellée par la mort de Jésus sur la croix (voir Mt 26.28 ; Mc 14.24 ; Lu 22.20 ; 1 Co 11.25). Lors du premier repas du Seigneur, Jésus fait allusion au pardon que Jérémie associe à la nouvelle alliance (Mt 26.28 ; voir Jé 31.34), et au sang lié à l'établissement de l'ancienne, c'est-à-dire l'alliance mosaïque (Lu 22.20 ; voir Ex 24.7). Ainsi, le Nouveau Testament met l'accent sur le fait que le pardon des péchés, qui aurait été impossible sans la nouvelle alliance (Ac 13.39 ; voir Hé 10.4), est le plus grand bienfait procuré par la mort de Jésus (voir Lu 1.77 ; 24.46,47 ; Ac 2.38 ; 10.43 ; 13.38 ; 26.18 ; Ro 3.24,25 ; Ép 1.7 ; Col 1.14 ; Hé 9.12-28 ; 1 Jn 1.7 ; Ap 1.5 ; 7.14 ; 12.10,11).

Dès lors, selon Paul et l'auteur de l'épître aux Hébreux, la nouvelle alliance est de loin supérieure à l'ancienne (c.-à-d. à l'alliance mosaïque). Cela est sous-entendu par l'emploi de l'adjectif « nouvelle » dans 1 Corinthiens 11.25 (voir Lu 22.20), qui fait clairement allusion à la différence mentionnée dans Jérémie entre les deux alliances (Jé 31.31,32). Cela dit, Paul est encore plus précis dans 2 Corinthiens 3.1-18, où il expose de façon explicite le contraste entre celles-ci, soulignant l'infériorité évidente de l'ancienne alliance par rapport à la nouvelle, dont la gloire est supérieure et qui est éternelle. Paul renforce cette idée en faisant une comparaison « symbolique » entre Agar et Sarah, dans Galates 4.21-31.

L'auteur de l'épître aux Hébreux tire des conclusions similaires. Après avoir indiqué la supériorité de la nouvelle alliance (Hé 7.22), il élabore sa réflexion en commentant de façon approfondie Jérémie 31.31-34, insérant ainsi une parenthèse littéraire au cœur d'une grande partie de son raisonnement (Hé 8 – 10 ; voir 8.9-12 ; 10.16,17). Non seulement Jésus exerce un sacerdoce éternel, parfait et divin (Hé 7.23 – 8.6), mais l'alliance dont il est le médiateur est « établie sur de meilleures promesses » (8.6), décrite par des termes comme « rédemption éternelle » (9.12), « héritage éternel » (9.15), et rendue sûre par le sang de Jésus (9.11 – 10.18), décrit comme « le sang d'une alliance éternelle » (13.20). Ainsi, tout comme Paul, l'auteur de l'épître aux Hébreux ne fait pas de distinction entre une bonne et une mauvaise chose, mais plutôt entre une chose bonne mais temporaire et une chose meilleure parce qu'éternelle.

Bien que les réalités de la nouvelle alliance se soient, à divers égards, déjà matérialisées (voir Hé 9.11), il est néanmoins vrai que le meilleur reste à venir. Tout comme l'espoir du rétablissement d'Israël n'a pas été pleinement comblé après son retour de l'exil à Babylone, il ne l'a pas été totalement non plus par la venue de son Messie. Bien que les promesses de l'alliance de Dieu pour Israël et les nations se soient réalisées en Jésus – la postérité promise d'Abraham (Ga 3.16), le « prophète semblable à Moïse » tant attendu (Mt 17.5 ; voir De 18.15), le plus grand des fils du roi David (Mt 22.41-46) et le médiateur de la nouvelle alliance (Hé 8.6) –, l'expression ultime de l'objectif créateur et rédempteur de Dieu ne sera accomplie que par la réalité eschatologique de la nouvelle création. Aussi, l'espoir exprimé par les alliances sera pleinement comblé (Ap 21.3), car « le trône de Dieu et de l'Agneau sera dans la ville ; ses serviteurs le serviront et verront sa face, et son nom sera sur leur front. Il n'y aura plus de nuit ; et ils n'auront besoin ni de lampe ni de lumière, parce que le Seigneur Dieu les éclairera. Et ils régneront aux siècles des siècles » (Ap 22.3-5).

Chapitre 3

LA LOI DE DIEU

Stephen J. Wellum

DÉFINITION

La loi de Dieu doit être abordée d'abord au regard de qui est Dieu en tant que Créateur et Seigneur, puis dans son contexte alliancier d'instructions et de commandements donnés au peuple de Dieu. Dans les Écritures, elle est traitée de plusieurs façons qui sont liées entre elles, et elle est centrée sur la Personne de Dieu ainsi que sur notre relation avec lui en tant que son peuple et les porteurs de son image

RÉSUMÉ

Cet article étudie cinq façons dont la Bible parle de la loi de Dieu. En partant de la vérité selon laquelle Dieu est la loi, nous discuterons du Dieu Créateur et Seigneur qui mérite et exige de ses créatures une obéissance parfaite, pour enfin aborder la loi de Dieu dans le contexte des alliances qu'il a conclues avec nous. La loi de Dieu ne peut être comprise indépendamment de Dieu le Créateur et Seigneur de l'alliance et sans parler de l'accomplissement des alliances bibliques par la nouvelle alliance ainsi que la loi du Christ.

Dans son usage courant, le terme « loi », et plus précisément « loi de Dieu », fait référence aux commandements que Dieu a donnés à ses créatures pour régir leur vie et leur comportement moral. Cependant, dans les Écritures, même si la « loi de Dieu » inclut indubitablement cet aspect, l'expression est utilisée de diverses manières, notamment dans

le contexte des relations d'alliance. La loi (*torah*, « instruction » ; *nomos*) est principalement associée aux alliances depuis la Création, avec Adam jusqu'à la nouvelle création en Christ. En réalité, dans les Écritures et dans la théologie, la loi de Dieu est décrite d'au moins cinq façons distinctes, mais apparentées.

La loi de Dieu est Dieu lui-même

Premièrement, nous devons considérer la « loi de Dieu » comme étant Dieu lui-même. Le Dieu trinitaire *est* la loi parce que sa volonté et sa nature représentent la norme morale de l'univers. C'est pourquoi Dieu seul a le droit et l'autorité de déterminer ce qui est bien et ce qui est mal, et de demander à ses créatures morales, tant humaines qu'angéliques, de lui rendre des comptes quant à leur obéissance à ses commandements.

Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que Dieu est le Seigneur non créé, indépendant et autosuffisant, le créateur du ciel et de la terre (Ge 1 – 2 ; Ps 50.12-14 ; 93.2 ; Ac 17.24,25). Lui seul a « la vie par lui-même » (l'aséité), ce qui implique non seulement qu'il existe en lui-même, mais aussi qu'il est la norme de ce qui est juste. La Bible souligne cette vérité en mettant l'accent sur la sainteté divine¹.

Dans les Écritures, la sainteté a un sens principal et un sens secondaire. Tout d'abord, elle fait référence à l'autosuffisance transcendante de Dieu, qui est décrit comme étant « haut et élevé », celui qui est « Saint »². Ensuite, elle se réfère à la norme de perfection morale de Dieu. C'est pourquoi, à la lumière du péché, la sainteté de Dieu s'oppose à notre péché³. Comme les Écritures nous le rappellent : ses yeux sont trop purs pour regarder le mal ; il *ne peut pas* tolérer le mal (Ex 34.7 ; Ro 1.32 ; 2.8-16 ; És 59.1,2). La colère de Dieu est étroitement liée à sa sainteté et à sa perfection morale, elle représente, en fait, sa sainte réaction au mal

1. Ex 3.5,6 ; 15.11 ; Lé 11.44 ; 19.1 ; És 6.1s ; 57.15 ; Éz 1 – 3 ; Hé 12.28 ; 1 Pi 1.15,16 ; 1 Jn 1.5 ; Ap 4.

2. De 26.15 ; 1 Ch 16.10,35 ; 29.16 ; Ps 3.5 ; 11.4 ; 20.7 ; 22.4 ; 28.2 ; 48.2 ; 65.5 ; És 6.1 ; 40.12-26 ; 45.11 ; 47.4 ; 48.17 ; 52.10 ; 54.5 ; 55.5 ; 57.13-15 ; 63.10 ; Jé 25.30 ; Éz 28.14 ; Joë 2.1 ; Am 2.7 ; Za 2.13.

3. Lé 19.2 ; 20.3,26 ; Jos 24.19 ; 1 S 6.20 ; Ps 24.3 ; 60.8 ; 89.36 ; 145.17 ; Jé 23.9 ; Éz 22.8,26 ; 36.22 ; 39.7 ; Os 11.9 ; Am 4.2 ; Ma 2.11 ; Hé 7.26 ; 12.10 ; 1 Pi 1.15,16 ; Ap 15.4.

(Ro 1.18-32 ; Jn 3.36). Cependant, la colère de Dieu, contrairement à sa sainteté, n'est pas une perfection *interne* ; elle est plutôt une fonction *supplémentaire* de sa sainteté, de sa droiture et de sa justice à l'égard du péché. Là où il n'y a pas de péché, il n'y a pas de colère, en revanche la sainteté demeure. Mais lorsque le Dieu saint confronte ses créatures à cause de leur péché, la colère ainsi que le plein exercice de sa justice et de sa droiture sont *nécessaires*.

Il ne fait aucun doute que Dieu est amour (1 Jn 4.10), mais l'amour et la sainteté vont de paire. Dieu *est* ses attributs. Lorsque l'on parcourt le canon biblique, l'amour saint de Dieu se révèle, en particulier dans la croix du Christ et dans notre justification. Par exemple, Jean ne pense pas que l'amour de Dieu ignore notre péché ; il considère plutôt que l'amour divin atteint même ceux qui sont difficiles à aimer et qui ne le méritent pas. En réalité, la manifestation suprême de l'amour de Dieu se trouve dans le fait que le Père a donné son propre Fils pour notre expiation, qu'il a détourné la sainte colère qui nous était destinée et qu'il a satisfait aux exigences de la justice pour notre compte (1 Jn 2.1,2 ; 4.8-10). Ainsi, sur la croix du Christ, on observe la plus grande démonstration de la sainteté, de la justice, de la droiture *et* de l'amour de Dieu, où, par sa grâce souveraine, il se révèle à la fois juste *et* comme étant celui qui justifie ceux qui ont foi en Jésus-Christ (Ro 3.21-26).

En combinant ces vérités, on voit donc que les Écritures associent premièrement « la loi de Dieu » à Dieu lui-même. Dieu seul est le juge de la terre (Ge 18.25), qui agit toujours en accord avec qui il est. Ne pas saisir cela revient à avoir une mauvaise compréhension de Dieu et des fondements de son glorieux plan de rédemption centré sur la vie obéissante et la mort substitutive du Seigneur Jésus-Christ.

La loi de Dieu désigne l'autorité absolue de Dieu sur ses créatures morales

En tant que Créateur et Seigneur, Dieu mérite et exige, à juste titre, une obéissance parfaite et un amour loyal de la part de ses créatures morales, tant humaines qu'angéliques. Dans ce contexte, la « loi de Dieu »

se réfère à ses commandements et à ses exigences spécifiques à notre égard. Dans la création, cela se reflète dans le commandement de Dieu à Adam (Ge 2.16,17), qui est bien plus qu'un commandement ponctuel. Concrètement Dieu demande à Adam, le porteur de son image et la créature avec laquelle il a fait alliance, de lui obéir parfaitement dans le cadre d'une relation d'amour et de confiance.

En fait, dès le début Dieu demande à Adam, et par extension à toute l'humanité, de l'aimer de tout son être *et* d'aimer son prochain comme soi-même. Adam n'a pas été créé pour vivre en isolement, mais en communauté, d'abord pour connaître et aimer Dieu, puis pour connaître et aimer sa femme, sa famille et, par extension, l'humanité. Le grand commandement (Mt 22.36-40) remonte donc à la Création et on le retrouve dans toutes les alliances bibliques. Certains commandements spécifiques varient d'une alliance à l'autre, mais ils partagent l'exigence morale absolue sous-jacente.

La théologie utilise souvent le terme de « loi » (par opposition à « Évangile ») pour décrire l'exigence absolue de Dieu pour les porteurs de son image, à savoir l'aimer, lui faire confiance puis lui obéir totalement et pleinement. Comme nous *appartenons à Dieu* et que nous sommes sous l'alliance d'Adam, tous les humains sont soumis à cette obligation. Désobéir à Dieu entraîne donc notre péché et notre condamnation, ce qui, malheureusement, est arrivé à Adam ainsi qu'à l'ensemble de la race humaine (Ro 5.12-21; voir 3.23; 6.23).

Certains désignent l'exigence morale absolue de Dieu sur tous les humains par l'expression « loi naturelle ». Celle-ci est tout à fait appropriée si elle est placée dans le contexte d'une alliance. Dieu nous a créés pour être saints comme lui et pour vivre en relation avec lui, mais aussi les uns avec les autres, selon l'ordre qu'il a créé. C'est pourquoi tous les humains doivent aimer Dieu, reconnaître la valeur de la vie humaine (voir Ge 9.6) et vivre selon ce que Dieu a ordonné et établi dans la création, comme le bon usage de notre sexualité et l'établissement du mariage et de la famille. Porter atteinte à l'ordre créé par Dieu revient à se rebeller contre Dieu lui-même, à devenir idolâtre, et à se soumettre à la juste condamnation de Dieu. C'est pour cette raison que Paul énumère tout

ce que les humains connaissent grâce à la création et qu'il évoque leur conscience, malheureusement étouffée et rejetée, comme étant le motif de leur condamnation (Ro 1.18-32 ; voir 2.12,13).

Après le péché d'Adam, l'exigence absolue de Dieu continue de s'appliquer à tout homme, mais à cause de notre péché, nous sommes condamnés et sujets à la peine de mort (Ge 3,5 ; Ro 3.23 ; 6.23). Notre seul espoir réside dans la provision de notre Seigneur Jésus-Christ (Ge 3.15). En effet, il est pleinement humain et donc capable, par sa vie, de nous attribuer une obéissance parfaite à l'alliance (Ro 5.12-21 ; Hé 2.5-18), mais il est aussi le Fils divin, qui lui seul peut satisfaire à sa propre exigence à notre égard en tant que substitut pénal.

La loi de Dieu désigne l'Écriture

La « loi de Dieu » peut également désigner la Parole de Dieu écrite, ou l'Écriture. En fait, comme le concept biblique de la loi (*torah*, « instruction ») est directement rattaché aux alliances, les alliances des Écritures sont écrites. C'est particulièrement le cas de la loi ou l'alliance mosaïque (*torah*) qui est rédigée en tant qu'instruction pour gouverner et diriger la nation d'Israël (Ex 24.12,31 ; 31.18 ; 32.15,16 ; 34.1). La signification de l'alliance et des instructions qui s'y rattachent est que Dieu règne au milieu de son peuple comme son Seigneur et son Roi, et qu'il guide et encadre la vie de chacun des membres.

La loi-alliance écrite et l'ensemble du Pentateuque sont donc connus sous le nom de *torah* de Moïse ou « livre de la loi de Moïse » (Jos 8.31 ; 23.6 ; 2 R 14.6 ; voir De 28.61 ; 29.21 ; 30.10 ; 31.26). Elle ne comprend pas seulement les « commandements » et les « décrets » de Dieu (De 30.10) ; elle est également constituée des instructions concernant la façon de vivre devant Dieu, la façon de se présenter devant Dieu en traitant leur péché (par exemple, le Lévitique), et la façon de vivre les uns avec les autres dans des relations bonnes et justes.

Étant donné qu'une partie des Écritures sera ajoutée par la suite, les expressions telles que « la loi et les prophètes » sont une référence à l'ensemble des textes de l'Ancien Testament (Mt 5.17 ; 7.12 ; 11.13 ;

22.40 ; Lu 16.16 ; 24.44 ; Jn 1.45 ; Ac 13.15 ; 24.14 ; 28.23 ; Ro 3.21 ; voir aussi 2 Ti 3.15-17). À la venue du Fils de Dieu et à l'inauguration d'une nouvelle alliance, les textes du Nouveau Testament sont ajoutés (Hé 1.1-3 ; voir aussi 1 Th 1.4 ; 2.13 ; 2 Pi 3.16), et ils forment ensemble le canon entier des Écritures. Dans ce sens, l'expression la « loi de Dieu » peut donc faire référence aux Écritures, plus précisément à la *torah*, mais par extension, également à l'ensemble de la Bible en tant que Parole inspirée de Dieu et donnée pour diriger, instruire et guider son peuple.

La loi de Dieu désigne l'alliance mosaïque

Dans les Écritures, il s'agit de la manière prédominante d'utiliser l'expression. La loi (*torah, nomos*) fait principalement référence à l'alliance du Sinaï et à son renouvellement en Moab dans le Deutéronome. Elle a été donnée à Israël et elle est organiquement liée à ce qui l'a précédée, à savoir le pacte conclu avec Abraham et celui conclu lors de la Création. De diverses manières, elle anticipe et indique la venue du Christ ainsi que l'aube de la nouvelle alliance.

Il est préférable de considérer la loi-alliance comme une unité ou un ensemble. Dans la théologie de l'alliance, celle-ci est souvent divisée en trois parties : la loi morale (Ex 20 ; De 5) qui reflète l'exigence morale universelle de Dieu qui est liée à la Création ainsi que les lois civiles et cérémonielles réservées à Israël qui sont désormais accomplies en Christ. Il ne fait aucun doute que cette approche de l'alliance est fondée. Les Écritures font plusieurs distinctions au sein même de l'alliance (par exemple, certains principes sont plus importants et plus conséquents [voir Mt 5.24 ; 9.13 ; 23.23]), distinguant les lois concernant les sacrifices (Lé 1-7) de celles des affaires civiles, et notant même la place centrale du décalogue. Cependant, dans l'ensemble, la Bible considère la loi mosaïque comme une unité qui joue un rôle spécifique dans le plan de Dieu pour Israël. En outre, cette alliance à part entière a été accomplie en Christ et dans la nouvelle alliance.

Des textes tels que Galates 5.3 et Jacques 2.8-13 vont dans ce sens. Respecter ou enfreindre une partie de la loi revient à respecter ou à

enfreindre la loi tout entière. Autrement dit, comme le défend l'auteur de l'épître aux Hébreux, l'alliance mosaïque est un tout intégré et ancré dans le sacerdoce (Hé 7.11), et s'il y a un changement dans le sacerdoce (Ps 110 ; Hé 7), il y a *nécessairement* un changement total et non partiel dans l'alliance (Hé 7.12 ; 8.7-13). De plus, Paul peut dire qu'avant de se convertir il était sous la loi mosaïque, mais qu'il est désormais en Christ, sous la nouvelle alliance (1 Co 9.21). Paul considère les alliances comme un tout, l'ancienne ayant atteint son accomplissement en Christ.

Par ailleurs, les Écritures présentent la loi mosaïque comme une alliance à part entière et temporaire dans le plan de Dieu, servant un certain nombre d'objectifs, mais destinée à s'accomplir en Christ (Ro 10.4 ; Ga 3.15 – 4.7 ; Hé 7.11,12). C'est la raison pour laquelle la loi mosaïque, *en tant qu'alliance*, n'est plus directement contraignante envers le chrétien. Nous pouvons même affirmer que la loi qui encadrait le peuple de Dieu et orientait son comportement en tant que *paidagōgos* (Ga 3.24) a atteint sa finalité avec la venue du Christ et la nouvelle alliance (Ga 4.1-7).

La loi mosaïque est révélée dans l'histoire de la rédemption comme partie intégrante du plan de Dieu. Son but central est de révéler le caractère de Dieu et la nature du péché humain, en emprisonnant Israël dans son péché, mais aussi en enseignant comment Dieu les rachète ensuite gracieusement par l'intermédiaire du sacerdoce et des sacrifices (voir Ro 3.19,20 ; 5.20 ; 7.7-12 ; 8.2,3 ; Col 2.14 ; Hé 7.11 ; 10.3). La loi mosaïque contient la promesse de vie (Lé 18.5 ; Ro 2.13 ; Ga 3.12), mais à cause du péché elle ne peut sauver, bien qu'elle soit « sainte, juste et bonne » (Ro 7.12). En réalité, Dieu n'a jamais prévu que la loi mosaïque puisse être salvatrice, mais ses schémas typologiques (comme le système sacrificiel, le temple-tabernacle, le sacerdoce, etc.) servent à indiquer – par anticipation – la manière dont Dieu rachètera son peuple. En fin de compte, la justice de Dieu est manifestée indépendamment de l'alliance mosaïque (Ro 3.21), et elle se trouve uniquement dans la nouvelle alliance (Ro 3.21-31 ; 8.2-4 ; Ga 3.13,14 ; 4.4-7).

Cependant, il est important de souligner que pour nous, la loi mosaïque fait toujours partie *des Écritures*. Elle nous enseigne le glorieux plan de rédemption de Dieu, nous rend sages pour le salut en Christ et

nous instruit sur la façon de vivre avec sagesse dans le monde en tant que peuple de la nouvelle alliance de Dieu.

La loi de Dieu désigne la loi du Christ

Maintenant que le Christ est venu, les croyants ne sont plus « sous la loi » (l'alliance mosaïque) *au sens de l'alliance*; au contraire, ils sont sous la nouvelle alliance (voir Ro 6.14,15; 1 Co 9.20,21; Ga 4.4,5; 5.13-18). Dans le plan de Dieu, la loi mosaïque a rempli sa fonction, mais en Christ, elle a désormais atteint son *telos* (fin et but) (Ro 10.4; Ga 3.15 – 4.7).

Sur ce point, il est important d'évoquer 1 Corinthiens 9.20,21. En tant que chrétien, Paul ne se considère plus comme étant « sous la loi » (loi mosaïque) *et* il faut noter qu'il n'assimile pas la loi de Dieu à la loi mosaïque! Au contraire, Paul se considère comme étant sous la loi de Dieu, mais la loi de Dieu est à présent complètement définie par rapport au Christ (*ennomos Christou*) – « être sous la loi de Christ ».

Toutefois, cela ne signifie pas que la loi mosaïque peut être ignorée. Elle fait autorité puisqu'elle fait partie des *Écritures* (2 Ti 3.15-17). Il faut comprendre que le Nouveau Testament enseigne à la fois le *remplacement* et l'*accomplissement* de l'alliance mosaïque par la nouvelle alliance. D'une part, dans la nouvelle alliance, l'ancienne est *remplacée* par la loi du Christ (1 Co 9.20,21). Au lieu de dépendre de l'alliance mosaïque, nous dépendons donc du Christ (Ga 2.19,20; Ph 3.4-14), et nous discernons la volonté de Dieu en Christ et par l'instruction apostolique (Ga 6.2; 1 Co 7.19; 9.21). D'autre part, la nouvelle alliance *accomplit* l'ancienne.

Un texte crucial qui évoque cela est Matthieu 5.17-20. Bien que ce texte soit l'objet de débats, il faut comprendre l'*accomplissement* dans un sens rédempteur et historique (voir Mt 1.22; 2.15,17,23; 4.14; 8.17; 12.17; 13.35; 21.4; 27.9). Jésus accomplit la loi et les prophètes dans le sens qu'ils annonçaient sa venue, et que c'est en Jésus qu'ils sont achevés selon le plan de Dieu. La loi et les prophètes ont donc une fonction *prophétique* puisqu'ils annoncent et prédisent la venue du Christ. Il ne fait aucun doute que la prédication prophétique varie selon qu'il s'agit d'un schéma typologique (comme l'exode, les sacrifices, le sacerdoce et

le temple) ou d'une instruction de la loi. Pourtant, à la lumière des anti-thèses de Matthieu 5.21-48, Jésus enseigne qu'il a accompli les prophéties de l'Ancien Testament à la fois par lui-même *et* par son enseignement. Dans son enseignement, Jésus ne se contente pas de clarifier ce que l'Ancien Testament affirme; il *accomplit* avant tout la loi en accomplissant ce que l'Ancien Testament annonçait, à savoir sa venue et toute l'ère de la nouvelle alliance.

C'est pourquoi, pour les chrétiens, *toutes* les Écritures sont destinées à nous instruire, mais s'appliquent à nous par leur accomplissement en Christ. En ce sens, tout l'Ancien Testament, y compris la loi mosaïque, est destiné à notre instruction, bien que toutes ses instructions ne nous soient pas forcément applicables. Nous ne sommes plus sous la loi mosaïque *en tant qu'alliance*, pourtant les exigences morales qui remontent à la Création et qui sont exprimées dans la loi mosaïque, continuent de s'appliquer à nous dans et par la nouvelle alliance. Ainsi, le commandement absolu de l'amour de Dieu et du prochain donné à la Création, déformé à la chute, puis repris dans les alliances de l'Ancien Testament, se poursuit *et* se transforme en Christ ainsi que dans la nouvelle alliance. Dans la nouvelle création, il n'y aura plus de péché ni de rébellion, et notre obéissance à la loi de Dieu s'exprimera par une loyauté, une confiance, une obéissance et un amour parfaits. Grâce à notre union alliancielle en Christ façonnée par l'Esprit, nous sommes d'ores et déjà en train d'être conformés au Christ et ce processus sera mené à terme par notre glorification à son retour.

Chapitre 4

LE CANON BIBLIQUE

Michael J. Krüger

DÉFINITION

Le canon biblique est la collection de livres que Dieu a donnés à son peuple, qui se distinguent par leurs caractéristiques divines, leur accueil de la part du corps de l'Église et leur lien apostolique, soit par leur auteur, soit par association.

RÉSUMÉ

Le canon biblique est la collection de livres que Dieu a donnés à son peuple. Ces livres ont été regroupés par le peuple de Dieu relativement tôt. En effet, l'Ancien Testament a été constitué et figé au plus tard au temps de la naissance de Jésus, et un large consensus au sujet du Nouveau Testament a été établi bien avant la fin du II^e siècle. Bien que le canon du Nouveau Testament n'ait été officiellement déterminé qu'au IV^e siècle, il y a de bonnes raisons d'avoir une confiance historique dans le processus. Ces livres ont majoritairement été sélectionnés en raison de trois critères : leurs caractéristiques divines, leur accueil de la part des Églises et leur lien avec un apôtre. La plupart des livres du Nouveau Testament ont été rédigés directement par l'un des apôtres (dont Paul), et ceux pour lesquels ce n'est pas le cas ont tout de même des liens étroits avec le témoignage des apôtres eux-mêmes.

La Bible est un livre peu commun. Contrairement à la plupart des livres modernes, elle est composée de nombreux petits livres

rédigés par différents auteurs à différentes époques et en différents lieux. Naturellement, cela soulève des questions sur la manière dont ces livres ont été rassemblés pour former un seul volume. Quand cela a-t-il eu lieu ? Qui a pris ces décisions cruciales ? Pourquoi devrions-nous croire que les choses ont été faites correctement ? Toutes ces questions se rapportent à ce que l'on appelle le *canon* biblique. Ce terme fait référence à la collection de livres que Dieu a donnés à son peuple.

Les questions relatives au canon peuvent être séparées en deux grandes catégories : les questions *historiques* et les questions *théologiques*. Les questions historiques sur le canon concernent le moment et la manière. À quel moment de l'histoire nos livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ont-ils été réunis dans un corpus fonctionnel ? Quels sont les forces ou les individus qui ont influencé ce processus ? Les questions théologiques sont davantage axées sur la légitimité et l'autorité. Avons-nous des raisons de croire qu'il s'agit des bons livres ? Pouvons-nous seulement savoir si nous avons les bons ? Dans cet article, nous aborderons brièvement ces deux catégories.

Les questions historiques

Pour ce qui est de l'Ancien Testament, il y a de bonnes raisons de penser qu'un corpus de livres avait déjà été établi au temps de Jésus. L'historien juif du 1^{er} siècle, Flavius Josèphe, propose une liste de vingt-deux livres de l'Ancien Testament qui a été acceptée par les Juifs, et qui semble correspondre à notre collection actuelle de trente-neuf livres¹. Pour Flavius Josèphe, du moins, le canon de l'Ancien Testament semble bien établi : « Après tant de siècles écoulés, personne ne s'y est permis aucune addition, aucune coupure, aucun changement² ».

Les commentaires de Flavius Josèphe sont confirmés par une autre source juive du 1^{er} siècle, à savoir Philon d'Alexandrie. Philon évoque une division du canon de l'Ancien Testament en trois parties : « Les lois et les oracles sacrés de Dieu énoncés par les saints prophètes... et les

1. *Contre Apion*, 1.8.38-42.

2. *Contre Apion*, 1.8.42.

psaumes³ ». Cette structure constituée de trois parties semble correspondre aux paroles de Jésus lui-même concernant l'Ancien Testament, qui est composé de « la loi de Moïse, [des] prophètes, et [des] psaumes » (Lu 24.44). On trouve d'autres traces d'une constitution en trois parties de l'Ancien Testament dans l'œuvre juive de Ben Sira (*le Siracide*) et dans un texte fragmentaire de Qumran connu sous le nom de 4QMMT.

Un des autres moyens de déterminer l'état du canon de l'Ancien Testament au 1^{er} siècle est d'examiner la façon dont les auteurs du Nouveau Testament utilisent les livres de l'Ancien Testament. Même si l'Ancien Testament est fréquemment cité par les écrivains du Nouveau Testament, rien n'indique qu'il y ait eu un conflit au sujet des délimitations du canon de l'Ancien Testament. En effet, il n'existe aucun cas où un auteur du Nouveau Testament cite un livre en le qualifiant d'Écriture, et qui n'est pas dans notre canon actuel de trente-neuf livres. De plus, bien que Jésus lui-même ait eu de nombreux désaccords avec les dirigeants juifs de son temps, rien ne semble indiquer qu'il y ait eu un quelconque désaccord au sujet des différents livres des Écritures. C'est une réalité qui est difficile à expliquer si on considère que le canon de l'Ancien Testament est encore en évolution.

En résumé, nous pouvons être d'accord avec Stephen Chapman lorsqu'il dit : « Au passage du premier millénaire, un canon juif des Écritures était déjà largement établi, voire absolument défini et délimité⁴ ».

Quant au canon du Nouveau Testament, il semble qu'au milieu du 1^{er} siècle, il y avait déjà un socle de livres bibliques - environ vingt-deux sur vingt-sept - qui faisaient partie des Écritures. De manière générale, il semblerait que ce noyau incluait les quatre Évangiles, le livre des Actes, treize épîtres de Paul, l'épître aux Hébreux, 1 Pierre, 1 Jean et l'Apocalypse. Les livres « contestés » étaient généralement les plus petits, comme 2 Pierre, Jude, Jacques, 2 Jean et 3 Jean.

3. *On the Contemplative Life* [Traité de la vie contemplative], trad. libre, p. 25.

4. Voir son article intitulé « The Old Testament Canon and Its Authority for the Christian Church » [Le canon de l'Ancien Testament et son autorité pour l'Église chrétienne], trad. libre, *Ex Auditu*, n° 19, 2003, p. 137.

Néanmoins, il semble que les chrétiens considéraient déjà les écrits du Nouveau Testament comme faisant partie intégrante des Écritures avant le II^e siècle. Le livre de 2 Pierre fait référence aux lettres de Paul en utilisant le terme « Écritures » (2 Pi 3.16), ce qui montre qu'un corpus de ses lettres était déjà en circulation et considéré comme équivalent aux livres de l'Ancien Testament. De même, 1 Timothée 5.18 cite une parole de Jésus en la qualifiant d'Écriture : « L'ouvrier mérite son salaire. » La seule correspondance connue pour cet adage est Luc 10.7.

Au II^e siècle, nous voyons que cette utilisation des écrits du Nouveau Testament se poursuit. Papias, évêque de Hiérapolis, semble accepter au minimum les Évangiles selon Marc et selon Matthieu, ainsi que 1 Pierre, 1 Jean, l'Apocalypse, et peut-être quelques épîtres de Paul⁵. Au milieu du II^e siècle, Justin Martyr (de Naplouse) parle d'une collection de quatre Évangiles qui est lue durant le culte en parallèle aux livres de l'Ancien Testament⁶. À l'époque d'Irénée, évêque de Lyon à la fin du II^e siècle, le corpus du Nouveau Testament est quasiment complet. Son canon se compose d'environ vingt-deux des vingt-sept livres du Nouveau Testament, qu'il considère comme l'Écriture et qu'il cite plus de mille fois.

En résumé, les premiers chrétiens se sont accordés sur les livres du Nouveau Testament extrêmement tôt. Ce n'est qu'au IV^e siècle que les différends au sujet de certains livres secondaires ont été résolus, mais le noyau du canon du Nouveau Testament était déjà en place bien avant.

Les questions théologiques

Même si les preuves historiques étudiées précédemment répondent aux questions de la date et de la manière dont le canon a été formé, il reste encore des questions concernant son autorité et sa validité. Comment savoir si les soixante-six livres que nous avons sont les bons ? L'Église a-t-elle un moyen de savoir si un livre est réellement donné par Dieu ? Nous allons examiner brièvement trois caractéristiques que tous les livres canoniques ont en commun.

5. Voir Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, 3.39.15-17.

6. Voir *Première Apologie*, 47.3.

Les caractéristiques divines

La première caractéristique à prendre en compte, et qui est souvent ignorée, est que nous avons de bonnes raisons de penser que les livres de Dieu contiennent en eux-mêmes des preuves de leur origine divine. Les réformateurs les appelaient caractéristiques ou indicateurs divins (*indicia*). Si Dieu est véritablement à l'origine de ces livres, alors nous pouvons nous attendre à ce qu'ils partagent les qualités qui sont propres à Dieu.

Après tout, nous savons que le monde créé vient de Dieu grâce aux caractéristiques propres à Dieu qui y sont révélées (Ps 19; Ro 1.20). De la même façon, nous pouvons nous attendre à ce qu'il en aille de même pour la révélation spéciale de Dieu, sa Parole écrite. La beauté et l'excellence (Ps 19.9; 119.103), la puissance et l'efficacité (Ps 119.50; Hé 4.12,13), et l'unité et l'harmonie (No 23.19; Tit 1.2; Hé 6.18) sont des exemples des caractéristiques présentes dans la parole de Dieu.

Grâce à ces qualités divines, les chrétiens reconnaissent la voix de leur Seigneur dans les Écritures. Jésus lui-même a déclaré: « Mes brebis entendent ma voix; je les connais, et elles me suivent » (Jn 10.27).

Bien sûr, les non-chrétiens rejettent l'idée du caractère divin des Écritures parce qu'ils ne voient pas personnellement ces qualités. Mais nous devons nous rappeler que les humains sont corrompus depuis la chute et aveuglés par le péché. Pour voir ces qualités correctement, ils ont besoin de ce que les réformateurs appelaient *le témoignage intérieur du Saint-Esprit*. L'Esprit Saint ouvre les yeux de ceux qui sont en Christ, pour qu'ils voient les caractéristiques divines objectivement présentes dans ces livres.

Un accueil unanime

Il est important de noter que l'œuvre de l'Esprit ne se fait pas seulement à l'échelle de l'individu, mais aussi à l'échelle du collectif. Ainsi, il y a de bonnes raisons de penser que le peuple de l'alliance de Dieu finit par reconnaître les livres qui viennent de lui. Si c'est le cas, nous pouvons alors considérer le consensus du peuple de Dieu (à l'époque de l'ancienne,

mais aussi de la nouvelle alliance) comme un guide fiable pour savoir quels sont les livres qui proviennent de lui.

Cela ne signifie pas que nous devons attendre du peuple de Dieu une unité instantanée et absolue au sujet des livres canoniques. Il y aura toujours des points de désaccord et de mésentente (comme il y en a pour n'importe quelle autre doctrine). Toutefois, nous pouvons nous attendre à ce qu'un consensus prédominant ou global se soit installé à travers les siècles - ce qui est exactement ce que nous constatons.

Comme l'a affirmé Herman Ridderbos: « Le Christ établira et bâtira son Église en *faisant en sorte que l'Église accepte ce canon* et, grâce à l'aide et au témoignage du Saint-Esprit, le reconnaisse comme provenant de lui⁷ ».

Des auteurs qui font autorité

Une dernière caractéristique des livres canoniques est qu'ils ont été rédigés par les intermédiaires que Dieu a choisis, ses prophètes et apôtres inspirés. En d'autres termes, tout le monde ne peut pas parler au nom de Dieu, mais seulement ceux qui ont été mandatés pour être ses porte-paroles. Dans l'Ancien Testament, il s'agit des prophètes et autres représentants inspirés (Ro 1.2; 2 Pi 3.2). Dans le Nouveau Testament, il s'agit des apôtres, les témoins du Christ qui font autorité (Mc 3.14,15; Mt 10.20; Lu 10.16).

Nous détenons de bonnes preuves historiques (qui ne seront pas explorées ici) qui démontrent que les livres qui forment notre Bible remontent soit directement aux apôtres ou prophètes, soit à au moins une situation historique qui montre que ce livre conserve les enseignements d'un apôtre ou prophète. Par exemple, nous acceptons l'origine divine du Pentateuque (les cinq premiers livres de la Bible) parce que nous croyons que Moïse en est l'auteur. De même, nous acceptons des livres comme 1 et 2 Corinthiens parce que nous croyons que l'apôtre Paul en est l'auteur. Nous acceptons même les livres anonymes comme l'épître aux Hébreux parce que nous avons de bonnes raisons de croire que l'auteur a reçu ses informations directement des apôtres (Hé 2.3,4; 13.23).

7. H. N. Ridderbos, *Redemptive History and the New Testament Scripture*, P&R Publishing, 1988, p.37.

En conclusion, nous pouvons avoir une grande confiance en la composition des canons de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament. Non seulement nous en savons beaucoup sur les processus historiques qui ont donné naissance à ces canons, mais Dieu nous a aussi donné des moyens de reconnaître les livres qui viennent de lui, à savoir ceux qui ont des caractéristiques divines, qui ont été accueillis unanimement et dont les auteurs font autorité.

Chapitre 5

L'AUTORITÉ ET L'INERRANCE DE L'ÉCRITURE

Matthew Barrett

DÉFINITION

La doctrine de l'autorité et de l'inerrance de l'Écriture découle de celle de l'inspiration biblique. Elle stipule que les manuscrits autographes originaux des Écritures, inspirés de Dieu, sont entièrement véridiques et revêtent par conséquent l'autorité des paroles de Dieu lui-même.

RÉSUMÉ

La doctrine de l'autorité et de l'inerrance de l'Écriture s'ancre dans la doctrine de Dieu. Ce dernier est réel et digne de confiance. Par conséquent, sa parole, telle que consignée dans les manuscrits autographes originaux, l'est aussi. Cela signifie que les affirmations que l'on trouve dans les Écritures sont vraies. C'est valable pour l'Ancien Testament, les témoignages au sujet de Jésus et des apôtres, ainsi que pour le Nouveau Testament ou les écrits apostoliques. Dans la mesure où les manuscrits autographes originaux ont été transcrits, traduits et transmis fidèlement, leurs copies ont également préservé leur inerrance. Pour le chrétien, celle-ci atteste que l'Écriture revêt l'autorité de la parole de Dieu lui-même.

« La fiabilité des Écritures sous-tend la notion de confiance dans le corps de doctrines chrétiennes. Elle est donc essentielle à l'espérance et à la vie chrétiennes. » Par cette affirmation, Benjamin B.

Warfield souligne l'importance de la doctrine de l'inerrance pour l'Église. L'abandonner reviendrait à fragiliser les fondements mêmes du corps de doctrines chrétiens.

Sans la doctrine de l'inerrance, notre confiance en la véracité et la fiabilité absolues de l'Écriture est ébranlée. Pour le prédicateur de la Parole de Dieu, le doute suit naturellement : *comment puis-je savoir si le passage que je prêche est fiable ?* L'inerrance de la Bible représente donc un enjeu majeur. Pour avoir foi en la Parole de Dieu et la mettre en pratique, il est essentiel de savoir si on peut s'y fier ou non, s'il s'agit réellement ou non de la Parole de Dieu.

Le Dieu de vérité

Nous avons déjà abordé cela : on peut associer l'inerrance de la Parole et la personne de Dieu lui-même. Après tout, la doctrine de l'inerrance découle de celle de l'inspiration. Toutes les affirmations de l'Écriture sont vraies parce que celle-ci est inspirée *de Dieu* (2 Ti 3.16). Dieu l'a inspirée en accord avec la vérité. Comment nous attendre à autre chose de la part du Dieu trinitaire qui est, lui-même, la vérité (Jn 1.18 ; 8.40 ; 14.6 ; 17.3 ; 18.37 ; 1 Jn 4.6) ?

L'affirmation précédente suppose que la doctrine de l'Écriture doit prendre appui sur celle relative à Dieu. Si on accepte le fait que Dieu est l'auteur de la Bible, on ne doit pas dissocier la nature de son auteur de celle de ses révélations. Après tout, il s'agit de la Parole de *Dieu* ; la Bible a de nombreux auteurs humains, mais en fin de compte elle provient d'un seul auteur divin. La personne de Dieu et le texte biblique sont distincts, mais ce dernier constitue un acte de parole divin. Nous ne devrions donc pas être surpris d'y entrevoir le caractère de Dieu. Ses attributs communicables caractérisent sa Parole. La vérité est l'un de ces attributs. Il est le Dieu de vérité, il est la vérité ; il parle donc avec vérité. Le caractère authentique du texte biblique reflète celui de son auteur divin. C'est la raison pour laquelle le psalmiste peut affirmer que Dieu, dont les voies sont parfaites et les paroles « vérité », est une consolation pour celui qui se confie à lui pour son salut (Ps 119.96 ; voir aussi Ps 119.160).

On pourrait formuler l'objection suivante : « Un instant... La Bible n'a-t-elle pas été écrite par des mains humaines ? Tout le monde sait que l'être humain est une créature faillible. » C'est vrai, et sans la direction de l'Esprit, ses auteurs l'auraient effectivement été. Toutefois, dans le cas des Écritures, les auteurs humains ont été conduits par l'Esprit de Dieu (2 Pi 1.21), aussi appelé l'Esprit de vérité (Jn 15.26). Par conséquent, leur parole transmet la Parole de Dieu sans que celle-ci ne soit entachée par des erreurs humaines. Dieu est omnipotent, et de toute évidence cela ne dépasse pas ses facultés. Le chrétien est prêt à croire que le Fils de Dieu lui-même s'est fait chair, sans pour autant revêtir le péché, afin que nous soit communiquée une parole salutaire sous la forme de la Parole (Jn 1.1,14). À plus forte raison, il acceptera sans difficulté une notion plus simple telle que la véracité des propos des auteurs bibliques.

Le point de vue de Jésus sur les Écritures

De plus, Jésus et ses disciples considèrent toujours les écrits de l'Ancien Testament avec confiance et révérence. Ils ne manifestent jamais de méfiance quant à sa fiabilité. Il en est de même pour les adversaires de Jésus. Jésus et les Juifs étaient en profond désaccord à cause de leurs interprétations divergentes de l'Ancien Testament et de l'identité de Jésus. Pourtant, ils n'ont jamais débattu de la fiabilité du texte en question. D'ailleurs, s'ils avaient douté de la fiabilité de l'Ancien Testament, leurs débats n'auraient tout simplement pas eu lieu.

Le témoignage de Jésus renforce la crédibilité de l'inerrance de façon exceptionnelle ; après tout, il est le Fils de Dieu. À l'évidence, notre vision des Écritures devrait correspondre à celle qu'en avait Jésus. L'inerrance incite à avoir confiance en l'Écriture, dans ses détails et dans son ensemble. Mais elle revêt une importance plus grande encore lorsqu'on considère l'affirmation de Jésus selon laquelle la promesse de l'alliance évoquée dans les Écritures s'est manifestée dans sa vie, sa mort et sa résurrection. La personne et la vie de Jésus-Christ attestent la véracité de la Parole écrite de Dieu. Ses promesses porteuses de salut ont été accomplies par sa Parole, c'est-à-dire son propre Fils.

Ainsi, l'Évangile lui-même prouve que les paroles de Dieu n'ont failli en rien. Le caractère véridique de la Parole de Dieu et son pouvoir de donner la vie ont été manifestés en celui qui est le chemin, la vérité et la vie (Jn 14.6). Dieu est fidèle : en Jésus, il accomplit toutes ses promesses. Pourrait-il y avoir une meilleure démonstration de l'inerrance des Écritures ?

Clarifier la notion d'inerrance

Cela dit, nous devons maintenant distinguer ce que l'inerrance signifie de ce qu'elle ne signifie pas. Paul Feinberg la définit ainsi : « Considérées à la lumière de tous les faits pertinents, dans leur forme autographe originale et interprétées de façon adéquate, il sera évident que toutes les affirmations des Écritures sont véridiques, qu'elles concernent la doctrine, la moralité ou les sciences sociales, physiques et celles de la vie » (trad. libre). Si cette définition peine à délimiter la signification de l'inerrance, c'est parce que cette dernière fait partie des attributs des Écritures les plus incompris et caricaturés par ses adversaires. Soulignons quelques éléments de cette définition.

Tout d'abord, l'inerrance ne concerne que les manuscrits autographes originaux. Il s'agit d'un critère important, puisque les adversaires de l'inerrance considèrent parfois les fautes de copie comme une preuve que la Bible est pleine d'erreurs. Toutefois, les textes auxquels nous faisons référence lorsque nous parlons d'inerrance sont les textes originaux, tels qu'ils ont été rédigés par des auteurs humains inspirés de Dieu (2 Ti 3.16; 2 Pi 1.21). Le texte inerrant de l'Écriture est le fruit de cette inspiration. Dans la mesure où ce texte a été transcrit, traduit et transmis fidèlement, ses copies ont également préservé leur inerrance. Notons au passage que les copies dont nous disposons sont très soignées.

Ensuite, par définition, l'Écriture inerrante est « parfaitement vraie » dans tous ses propos. Kevin Vanhoozer a dit : « Pour dire que l'Écriture est inerrante, il faut admettre par la foi que toutes les affirmations de ses auteurs sont vraies (lorsque leurs énoncés sont des affirmations). » Tout ce que l'Écriture affirme et déclare est vrai et digne de confiance. L'idée selon laquelle l'Écriture est « parfaitement » vraie signifie que sa

véracité ne se limite pas aux points de doctrines principaux. Les auteurs bibliques ne réduisent pas la portée de l'inerrance à leurs écrits. Au contraire, ils ont l'assurance que Dieu parle réellement à travers eux par le biais de leurs déclarations. Par conséquent, l'inerrance s'applique à tout le propos biblique, dont celui qui a trait à l'instruction éthique, pour n'en nommer qu'un. Au même titre que l'inspiration, l'inerrance s'applique aux mots et à l'ensemble du texte.

Inerrance et autorité

De nos jours, souscrire à la doctrine de l'inerrance n'est pas chose aisée. Certains groupes, par exemple, adhèrent à la doctrine de l'inspiration de l'Écriture, mais rejettent son inerrance. Au premier abord, cette idée d'une inerrance limitée semble évangélique : *je crois que le message de l'Écriture quant à la foi est vrai*. Pourtant, si on pousse plus loin la réflexion, on s'aperçoit que cette position nie le fait que les affirmations de l'Écriture sont toutes vraies. *Oui, l'Écriture est vraie en ce qui concerne le message de l'Évangile, mais elle contient peut-être des erreurs quant aux détails précis*. Ironiquement, les partisans de cette position clament tout de même *sola scriptura*, comme s'ils considéraient l'Écriture comme leur autorité ultime.

Le problème est que les personnes qui adoptent cette position ne peuvent faire appel à l'Écriture en tant qu'autorité *inerrante*. Pourtant, c'est cette autorité que l'Église a toujours insinuée par son précepte *sola scriptura*. Il faut porter attention à cette distinction clé entre la position de l'inerrance absolue et celle de l'inerrance limitée. La position de l'inerrance limitée soutient que :

Toute l'Écriture est notre autorité inerrante.

Il n'en est pas de même de la position limitée, qui soutient plutôt que :

L'Écriture n'est notre autorité inerrante que lorsqu'elle a trait à la foi.

Remarquons que les partisans de la position limitée ne peuvent (en toute logique) proclamer *sola scriptura* que lorsque l'Écriture aborde son message central. Ils considèrent de fait que, le reste du temps, l'Écriture

n'est pas inerrante et ne saurait donc être une autorité ultime. Ce n'est pas ce que les réformateurs désignaient par *sola scriptura*. La cause de Luther, telle qu'il l'a défendue à Rome et à la Diète de Worms, lorsqu'il s'est placé en faveur de l'autorité de l'Écriture, s'est distinguée par sa position sur l'inerrance (entre autres choses). Luther a déclaré avec audace que, contrairement aux papes et aux conciles, l'Écriture est infaillible. Ainsi, elle seule est inspirée de Dieu, et c'est pour cette raison qu'elle est inerrante, suffisante, et qu'elle constitue l'autorité ultime du chrétien.

En bref, les évangéliques d'aujourd'hui doivent rester sur leurs gardes face à ceux qui reconnaissent la Bible comme autorité tout en niant son authenticité, en tout ou en partie.